

**SCOT**  
GRAND LIBOURNAIS

Pôle Territorial  
du Grand Libournais  
Tél 200 052 181 00035



**2.**

## Projet d'Aménagement et de Développement Durables



# SOMMAIRE



<b>AVANT PROPOS .....</b>	<b>7</b>
1 Qu'est-ce que le projet d'aménagement et de développement durable ? .....	9
2 Le SCoT ne se conçoit pas seul.....	10
3 Concilier planification stratégique à long terme et réactivité aux évènements .....	11
4 L'affirmation d'une gouvernance inter-territoriale .....	12
<b>PARTIE 1 : LE DIAGNOSTIC : UNE LECTURE POUR COMPRENDRE LE GRAND LIBOURNAIS.....</b>	<b>13</b>
1 Le contexte .....	15
2 Les enjeux .....	15
<b>PARTIE 2 : LES CHOIX POLITIQUES ESSENTIELS .....</b>	<b>17</b>
1 Inscrire le Grand Libournais dans une dynamique métropolitaine .....	19
2 Un projet solidaire déclinable entre « vallées urbaines » et « espaces ruraux »....	21
<b>PARTIE 3 : LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD.....</b>	<b>29</b>



# AVANT PROPOS





# 1 QU'EST-CE QUE LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est **le document politique du SCoT** qui détaille les objectifs stratégiques fixés collégialement par les élus du Grand Libournais et actés, une dernière fois, lors d'un débat en Comité Syndical le 8 décembre 2014. Son élaboration résulte d'une mise en perspective de la croissance et d'une hypothèse de développement.

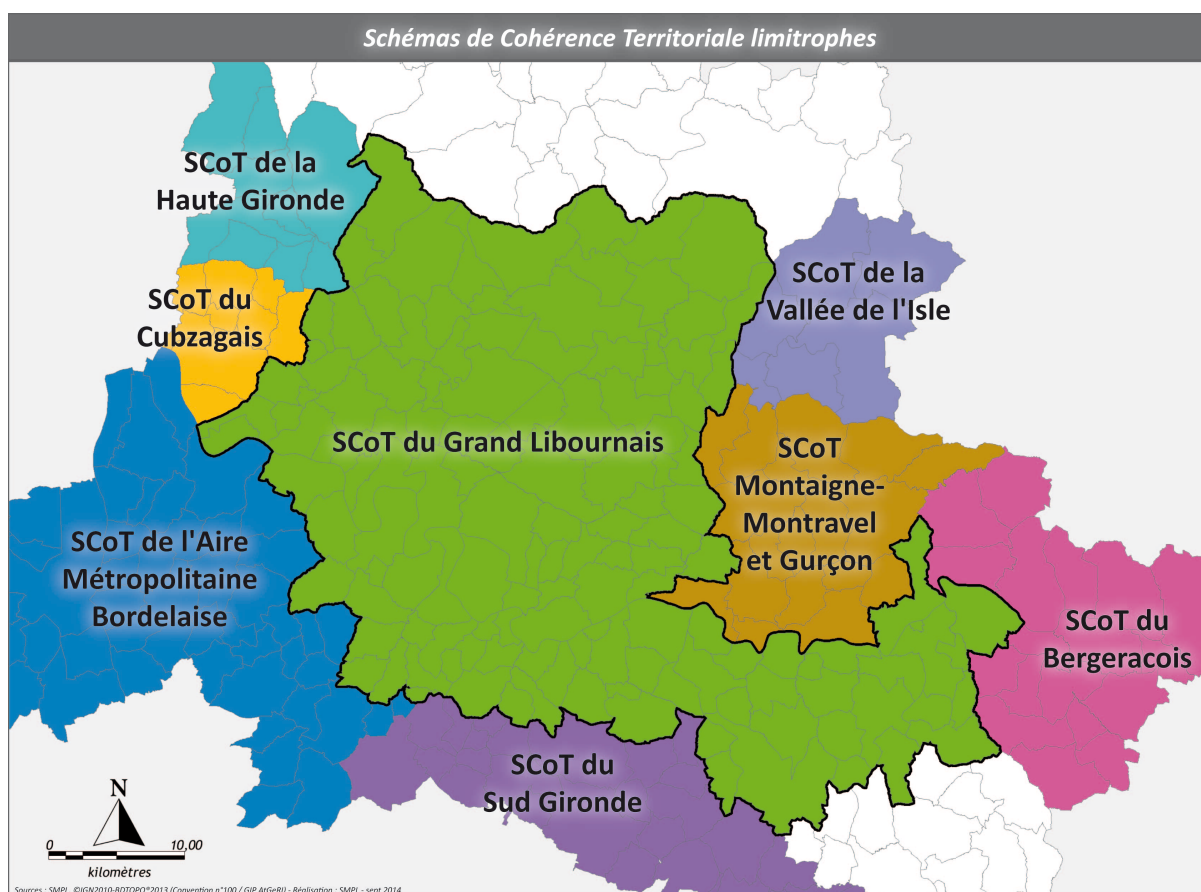
Il met en lumière les grandes orientations dont découlent les prescriptions du Document et d'Objectifs et d'Orientations (DOO).

Le PADD n'est ni prescriptif, ni explicatif, il fixe les objectifs politiques poursuivis et les décline en grandes orientations.

## 2 LE SCOT NE SE CONÇOIT PAS SEUL

Parce que le Grand Libournais s'inscrit dans un réseau territorial dépassant ses limites administratives strictes, et dans un souci de cohérence, les développements à venir devront être coordonnés avec ceux portés par les territoires voisins : c'est tout l'objet notamment de la démarche InterSCoT girondin, initiée sur le département de la Gironde par le Conseil Départemental, et la Préfecture.

Une démarche similaire devra rapidement s'instaurer avec d'autres, et en premier lieu, à l'Est, avec le SCoT du Bergeracois et les futurs SCoT de Montaigne-Montravel et Gurçon ou le SCoT de la Vallée de l'Isle.



### 3 CONCILIER PLANIFICATION STRATEGIQUE A LONG TERME ET REACTIVITE AUX EVENEMENTS

Le SCoT du Grand Libournais est aussi un périmètre, arrêté en mars 2006, qui depuis a évolué au gré des évolutions de l'intercommunalité. Le Grand Libournais dessine, pour l'essentiel, un territoire entre les agglomérations bordelaise et bergeracoise, largement structuré par les axes qui les relient entre eux.

Il est parfaitement vain d'attendre que l'ensemble des déterminants stratégiques du PADD soient totalement calés. Dans un Grand Libournais complexe et labile – notamment dans son organisation intercommunale – plusieurs thématiques ne sont pas arrivées à maturité.

Quant aux sujets sur lesquels une position commune est arrêtée, ils sont sous la menace permanente d'un changement conjoncturel ou structurel, parfois radical, sans parler des changements de lois, de doctrines, ou de normes.

Le projet stratégique doit donc être conçu comme un état d'une « volonté politique informée » à un moment donné, qui fixe une situation initiale. Au fil du temps, et très rapidement, des faits nouveaux sont susceptibles de déranger l'économie générale du SCoT.

En outre, tous les 6 ans, l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT peut conduire à une modification, voire à une révision du projet initial.

## 4 L’AFFIRMATION D’UNE GOUVERNANCE INTER-TERRITORIALE

La procédure d’élaboration du SCoT confirme le rôle essentiel du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Libournais, depuis le transfert de la compétence SCoT en 2005 des communes ou de leurs groupements vers le Syndicat Mixte de Pays du Libournais.

Depuis la transformation du Pays en PETR, en juin 2015, le nouvel établissement public, responsabilisé à l’élaboration, la mise en œuvre, l’évaluation et la modification/révision du SCoT, a en charge de nouvelles fonctions : former, informer, faciliter la traduction du SCoT dans les documents d’urbanisme, gérer les révisions, observer l’évolution des données qui fondent le document, l’évaluer, voire le réexaminer au plus tard tous les 6 ans. Il peut initier également, en liaison avec les communes et les EPCI, des projets, dans le cadre de la mise en œuvre du document.

Le Grand Libournais doit se doter d’une organisation intercommunale renouvelée et opérationnelle, à travers le renforcement des liens institutionnels et physiques entre la Communauté d’Agglomération du Libournais (CALI) et l’ensemble des communautés de communes (Brannais, Canton de Fronsac, Castillon-Pujols, Grand Saint-Emilionnais, Pays Foyen et Sud Libournais), regroupées au sein du Pôle Territorial du Grand Libournais, maître d’ouvrage du SCoT, afin de limiter les risques de rupture.

Une vraie gouvernance inter-territoriale suppose un partage et une « mise en musique » des souverainetés territoriales accompagnés de :

- une maîtrise d’œuvre commune impliquant tous les acteurs à un système de décision intégré,
- une politique de chefs de files plutôt qu’une subsidiarité inopérante,
- la considération que chaque centralité, chaque site économique, chaque espace rural, est une ressource pour le Grand Libournais tout entier, en même temps qu’une de ses composantes ou maillon d’un système socio-spatial propre qui, interconnecté avec l’extérieur, le déborde largement.

Le Pôle Territorial du Grand Libournais, assumant l’obligation de suivi de l’évolution et de l’application du SCoT est l’endroit où une telle politique, de transactions et de négociations, organisée peut être conduite, dans la liberté de chaque territoire et de chaque acteur.

Enfin, le SCoT ne saurait faire l’économie de consultations avec ses habitants, tant ceux dont la mobilité et l’action entretiennent les dynamiques territoriales, que ceux, moins mobiles qui en constituent les références.

# **PARTIE 1 : LE DIAGNOSTIC : UNE LECTURE POUR COMPRENDRE LE GRAND LIBOURNAIS**



# 1 LE CONTEXTE

La première étape de l'élaboration du SCoT a posé les bases du travail de prospective engagée. Présenté et validé en juillet 2010, ce dernier a été l'occasion d'une prise de hauteur pour déceler les atouts et les fragilités de différentes composantes spatiales du territoire, et d'identifier notamment ce qui les relie. Il a permis enfin de poser les questions auxquelles des réponses d'avenir doivent être apportées.

Penser son développement futur suppose de faire le point sur une situation de départ, et de faire en sorte qu'élus et acteurs partagent cette lecture.

Le Grand Libournais connaît un développement influencé, à l'Ouest, par celui de l'agglomération bordelaise, et dans une moindre mesure, à l'Est par celui de Bergerac : croissance démographique continue et soutenue, mutations économiques, ... Loin d'être homogènes, ces évolutions induisent contrastes démographiques, sociaux et économiques. Les transformations fonctionnelles et spatiales observées interrogent chaque entité territoriale composant le Grand Libournais, face aux perspectives d'une poursuite de la croissance démographique dans les années à venir, et d'un renforcement des liens avec les territoires voisins.

Dès lors, le Grand Libournais est confronté à des choix, quant à ses futurs modes de développement, s'il veut prendre en compte les besoins des populations, et préserver un environnement, à la fois attractif et fragile.

**A travers le SCoT du Grand Libournais, l'ambition affichée est bel et bien de rechercher à conforter un espace de projets et de négociation, autour d'une démarche commune de planification et de valorisation cohérente, synthétisant l'ensemble des initiatives, sur des territoires à géométrie variable.**

## 2 LES ENJEUX

Les enjeux du SCoT du Grand Libournais sont multiples. Ils sont autant liés à son positionnement géographique, entre deux agglomérations importantes d'Aquitaine et aux dynamiques qui en résultent ; qu'à la présence d'importants axes de communication. Ils sont aussi liés aux dynamiques démographiques observées, aux évolutions économiques récentes, ainsi qu'aux potentialités et à la présence d'un cadre de vie préservé, symbolisé notamment par deux classements UNESCO<sup>1</sup>, qui confère au Grand Libournais une réelle attractivité, en même temps qu'ils l'obligent en termes de modalités de développement..

Trois composantes se combinent pour dessiner, en Grand Libournais, une organisation de l'espace originale :

- une métropolisation « régulée » : en dépit de la proximité et des liens intenses, en termes de structure de l'emploi, comme de mobilité quotidienne, que le territoire entretient avec Bordeaux et son agglomération, Libourne et plus globalement le Grand Libournais font partie des cas relativement rares de périphéries des métropoles qui n'ont pas été englobées et banalisées par elles (et qui entendent ne pas l'être) ; la force de l'économie productive y étant pour beaucoup ;

<sup>1</sup> 1. Classement en 1999 des 8 communes de l'ancienne Juridiction de Saint-Emilion (Saint-Christophe-des-Bardes, Saint-Emilion, Saint-Etienne-de-Lisse, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Pey-d'Armens, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Vignonet,) au Patrimoine Mondial de l'Humanité au titre de paysages culturels.

2. Intégration en 2012 du bassin de la Dordogne au réseau mondial des réserves de biosphère.

- un encadrement resserré autour d'un réseau étoffé de centralités de services et d'équipements permet au Grand Libournais d'aspirer à une relative autonomie dans sa vie quotidienne ;
- une ruralité active : qui trouve dans l'armature territoriale l'expression d'une forte solidarité et le ferment d'une vie sociale renouvelée.



## **PARTIE 2 : LES CHOIX POLITIQUES ESSENTIELS**



Le projet du Grand Libournais s'inscrit dans la recherche d'une nouvelle territorialité, incarnée par les modes de vie (résidents ou actifs), qui dépasse la dualité ville-campagne. La ville s'est en effet dispersée et étendue sur un vaste territoire rural avoisinant, qui subsiste encore, et qui souhaite subsister, malgré tout.

Dépassant le simple constat d'un phénomène qui phagocyte les espaces agricoles ou de nature, c'est bien une nouvelle conception de la planification « urbaine » qui interroge aujourd'hui. Comment agir pour tendre vers une mutation positive des espaces ruraux, des relations et des flux qu'ils entretiennent avec les espaces urbains ? La solution est à rechercher dans la capacité à assembler, à construire les liaisons et les articulations, à dépasser le clivage entre ville et campagne, pour une organisation spatiale intégrée, où se retrouvent diverses situations, demandes, besoins, citoyennetés, et où plusieurs formes d'urbanité se manifestent, exigeant de nouvelles attitudes pour un projet de territoire contemporain.

**Le projet porté par le SCoT du Grand Libournais doit revenir à définir un cadre caractérisé par de profondes mutations de la planification territoriale :**

- **d'un modèle de consommation quantitative (du foncier) à la revalorisation des espaces « hôtes » ;**
- **d'une situation de confrontation à un modèle « d'assemblage » ;**
- **d'une logique concurrentielle (entre territoires, acteurs) à une logique de coopération.**

**Ce cadre influence à la fois la partie méthodologique du projet et ses projections.**

## **1 INSCRIRE LE GRAND LIBOURNAIS DANS UNE DYNAMIQUE METROPOLITAINE**

L'ambition centrale que porte le Grand Libournais dépendra de sa capacité à accueillir dans de bonnes conditions de nouveaux habitants, à créer des emplois, à se doter d'équipements structurants, mais aussi de l'évolution qualitative de ses espaces urbains, agricoles et naturels, et plus largement de son cadre de vie.

La volonté est ici d'affirmer une identité territoriale, entre Bordeaux et Bergerac, avec un SCoT acceptant de participer à la croissance démographique résultant de l'attractivité de la région Aquitaine du département de la Gironde, et particulièrement de l'agglomération bordelaise ; et cela en tendant vers une plus grande maîtrise du développement, garante de cette identité territoriale.

Au-delà, il s'agit également de positionner le Grand Libournais comme pôle de développement d'équilibre majeur girondin, adossé à une ville centre Libourne, deuxième ville de Gironde (hors agglomération bordelaise), tant par la population que par le nombre d'emplois qu'elle concentre.

Le SCoT s'empare de la nécessité d'intégrer un développement local, en structurant le développement urbain, en définissant les sites stratégiques, et en anticipant sur les besoins fonciers pour l'habitat, l'emploi, les équipements, les infrastructures, mais aussi pour son agriculture et en particulier sa viticulture ; et cela en considérant à juste titre les espaces de nature dans leurs fonctions.

### **1.1 Recentrer plutôt que disperser**

Conscients des risques occasionnés par un développement, appréhendé très majoritairement à l'échelle communale, « au fil de l'eau », non planifié (éparpillement résidentiel, dispersion des équipements, emplois et commerces, consommation excessive d'espaces agricoles et de nature), sans concertation ni coordination des projets entre eux, de son impact social (ségrégation, déséquilibres), sur les déplacements (multiplication, centre villes congestionnés, pollution), le SCoT

du Grand Libournais s'oriente sur le renforcement de ses principales « centralités » constitutives d'une armature territoriale héritée.

Quatre objectifs de développement et d'aménagement découlent expressément de ce constat et de cette orientation :

- lier l'accueil démographique à l'organisation urbaine héritée autour de Libourne, hiérarchisée, recentrée, s'appuyant sur la recherche de complémentarités socio-économiques et fonctionnelles des « places » et des espaces, ainsi qu'un accès optimisé aux transports en commun et aux équipements et services ;
- localiser les emplois dans des sites adaptés aux territoires et aux besoins des entreprises pour favoriser les synergies entre territoires et/ou activités ; développer une offre d'emplois plus équilibrée et diversifiée entre bassins, de nouveaux services ;
- regrouper les équipements participant à un positionnement de premier plan du Grand Libournais, ainsi que les équipements utiles aux populations dans des sites choisis ;
- privilégier la diversification des fonctions dans les futures extensions urbaines, en faisant cohabiter habitat, emplois, services, transports en commun, pour notamment tendre vers la réduction et l'optimisation des déplacements.

## 1.2 Traiter l'espace comme une richesse et une ressource à préserver

Le foncier est une des principales richesses du Grand Libournais, mais les modes de développement l'ont jusqu'ici peu à peu altéré : diminution et/ou fragmentation des entités agricoles, des espaces de nature, banalisation des paysages, etc. La volonté de ne pas gaspiller cette ressource, d'en valoriser les potentialités, ne pourra se traduire que par une stratégie renouvelée sur les espaces urbanisés, présents et surtout à venir. Le choix d'une structuration urbaine et de modes et formes d'urbanisation particuliers au Grand Libournais consiste à définir des leviers pour une gestion d'avenir des espaces agricoles ou de nature.

Le SCoT ne se substituera pas à un projet agricole ; il ne gèrera pas non plus les espaces de nature ; mais il reconnaît les fonctions de chacun dans leur dimension économique, sociale, culturelle, identitaire et paysagère. Partant, il est nécessaire d'en assurer la pérennité (jusqu'à la préservation, voire la restauration), la continuité entre eux, formalisant ainsi localement les grandes orientations de « trames ».

Le SCoT affirme la nécessité de gérer les espaces non encore urbanisés au plus près de leurs utilisations actuelles : agriculture (notamment la « trame pourpre » viticole), loisirs, « réservoirs biologiques », « corridors écologiques » (trames vertes et bleues), etc.

Pour le Grand Libournais, l'enjeu est double, puisqu'il s'agit également d'assurer la pérennité du classement UNESCO, déjà ancien, de l'ancienne Juridiction de Saint-Emilion (au titre de paysages culturels), ou de la récente admission du bassin de la rivière Dordogne au sein du réseau mondial UNESCO des réserves de biosphère.

## 2 UN PROJET SOLIDAIRE DECLINABLE ENTRE « VALLEES URBAINES » ET « ESPACES RURAUX »

Les vallées urbaines sont d'abord des entités géographiques qui s'étirent d'Est en Ouest de Saint-Avit-Saint-Nazaire (vallée de la Dordogne), Saint-Seurin-sur-l'Isle (vallée de l'Isle) ou Les Eglisottes-et-Chalaires (vallée de la Dronne), à Asques (rive droite de la Dordogne) ou Izon (rive gauche de la Dordogne), en ayant préalablement confluées à Libourne. Elles se caractérisent par des fonds plats bordés, de part et d'autres, par des coteaux. Ce sont historiquement les lieux de résidence et de travail privilégiés de la population et des actifs, et de concentration des services. Elles constituent les espaces d'entraînement et les moteurs du développement du Grand Libournais.

Empruntées par les plus grandes infrastructures (autoroute A.89, routes départementales RD 670, 936, 1089, 674, 910, voies ferrées), les vallées rassemblent les principaux centres urbains du Pays Foyen, du « Castillonnais », du Libournais, du Canton de Fronsac ou du Sud Libournais. Les axes qui les empruntent ont joué un rôle prépondérant dans le développement des villes qui s'y succèdent. Ce sont les vecteurs majeurs de leur attractivité résidentielle et économique. Toutefois, ces espaces demeurent des territoires sensibles, incarnés notamment par le classement NATURA 2000 des rivières.

### Les « espaces ruraux »

Ils constituent un élément majeur de l'économie et de l'attractivité du Grand Libournais. Ils font « campagne » aux portes de Bordeaux.

Les appréhender dans le SCoT revient à reconnaître ce qui les caractérise et les identifie :

- des espaces de « campagnes » de qualité, mais soumis à des pressions fortes en raison de la proximité des villes et de leur facilité d'accès, ainsi que de leur attractivité (image renvoyée) ;
- une « trame blonde » constituée des héritages bâtis d'une grande diversité patrimoniale, éléments de l'identité locale (quartiers de ville, centres bourgs, hameaux, châteaux, patrimoine vernaculaire) ;
- des paysages de coteaux recherchés ;
- une agriculture très présente, avec ses grands espaces dédiés à la viticulture, ses bocages au Nord plus orientés vers l'élevage, ou ses espaces boisés aux potentialités avérées ;
- des villages qui changent progressivement de physionomie au fil du temps, mais qui cherchent à conserver leur caractère « rural », tout en devenant de plus en plus complémentaires des espaces urbains voisins.

## 2.1 Quatre axes pour les « vallées urbaines »

### 2.1.1 Conforter les centralités existantes ou émergentes

Il s'agit ici de prendre appui sur les villes ou bourgs disposant d'un parc de logements conséquent et diversifié, de nombreux services et équipements de qualité (en particulier une gare ou une halte SNCF), et pourvoyeurs d'emplois. L'objectif du SCoT est d'aboutir à un meilleur équilibre dans la gestion des « proximités », à partir du renforcement du réseau de villes et de bourgs révéle.

### 2.1.2 Organiser de nouvelles extensions urbaines

Les besoins liés à la croissance ne pourront pas être totalement satisfaits dans le tissu urbain existant (utilisation des espaces en mutation, densification). Il faut donc prévoir de nouveaux espaces. Situées en dehors des espaces contraints, ces extensions devront être multifonctionnelles et proposer une offre diversifiée de logements, tant par leur statut que leur taille, formes et qualité (habitat groupé, économe en espace et en énergie), des emplois (locaux d'activité), des services et commerces et des équipements. Elles devront être desservies par les réseaux performants et modernes, notamment de transports en commun, et équipées des parcs relais pour les résidents des communes plus éloignées.

### 2.1.3 Organiser les liaisons et les transports

Le développement urbain à venir assiera la stature des centralités, qui doit être envisagé avec le renforcement d'axes de communication modernes les reliant, et sans l'affirmation d'une nouvelle hiérarchie des voiries, nouveau maillon dans la desserte en transports en commun, des espaces ruraux vers les vallées, vers Libourne, tout autant que vers Bordeaux ou Bergerac (InterSCoT).

### 2.1.4 Traiter les espaces de transition

Parler de « vallées urbaines » ne signifie pas pour autant une urbanisation linéaire continue de ces espaces. Il s'agit bien de garder, voire de restaurer, des « coupures » (vertes) entre espaces bâtis. Ces coupures existent déjà ou sont à recréer, et répondent à des fonctions précises : agriculture, corridors écologiques, « fenêtres » paysagères, ... Il s'agira de les traiter en fonction de leur future destination.

## 2.2 Deux axes pour les « espaces ruraux »

### 2.2.1 Renforcer les centralités locales

Le SCoT du Grand Libournais s'appuie sur des centralités pourvoyeuses de services de proximité, reconnues en raison de leur rôle au niveau local (influence d'une commune sur ses communes périphériques). Leur renforcement s'appuiera sur la diversification de leurs fonctions au service des populations qu'elles drainent (bassin de proximité). Elles auront un rôle plus important que les autres villages dans l'accueil de population. Elles sont donc le lieu privilégié d'extension de l'habitat des zones rurales, des nouveaux espaces d'activité, des équipements et services. Leur rôle de centralité devrait faciliter à l'avenir la mise en place progressive de liaisons de transports en commun pertinentes avec les centralités des vallées (principale ou d'équilibre) ou des territoires voisins.

Toutefois, le SCoT du Grand Libournais propose que cette croissance reste modérée pour une meilleure maîtrise du développement urbain au sein du tissu agricole ou naturel dominant et un meilleur accueil des nouveaux habitants, tout en préservant le caractère rural des « places », à travers notamment une réflexion approfondie sur l'intégration des extensions urbaines.

### 2.2.2 Maintenir le potentiel de développement de l'agriculture et préserver les espaces de nature

Il s'agit bien de stopper l'éparpillement résidentiel afin de préserver les continuités des espaces agricoles, et limiter les coûts de réseaux ou de desserte. Concrètement, cela doit passer par la promotion de modes de construction plus économes en espace, avec des opérations en cœur de village, en continuité immédiate des bourgs, des opérations d'ensemble innovantes, en rupture en matière de formes, mais aussi par la structuration du développement économique, à l'échelle du « bassin de proximité », en s'assurant de sa cohérence avec les infrastructures et les espaces voisins.

## 2.3 Une armature hiérarchisée révélatrice d'une organisation territoriale choisie

L'organisation actuelle du Grand Libournais s'articule principalement autour de 5 grands bassins de proximité, organisés autour de 5 agglomérations constituées.

Or, le développement en cours, d'abord démographique, induit à la fois par l'attractivité de la région Aquitaine et, en particulier, du département de la Gironde, mais aussi par la dynamique métropolitaine de Bordeaux, s'il n'est pas organisé collectivement, à l'échelle du Grand Libournais, pourrait profondément perturber l'organisation territoriale séculaire, établie autour d'un maillage resserré de villes et de bourgs, aux fonctions complémentaires, garant des proximités.

La hiérarchisation – et par là, la consolidation – de l'armature territoriale est l'élément clé de la réussite du renforcement et de la structuration d'une organisation collective du développement. Elle découle des fonctions reconnues, exercées par chacune des centralités révélées, pour leur propre compte ou pour d'autres, inscrites dans leur sphère d'influence, urbaine et rurale.

### 2.3.1 Apprécier 4 niveaux complémentaires de centralité

La centralité est ici définie comme la propriété qui est conférée à une commune ou à une « agglomération constituée<sup>2</sup> » d'offrir des logements diversifiés, mais aussi des biens, des services et des emplois à une population, qu'elle réside ou non dans l'ensemble urbain considéré. La fonction

<sup>2</sup> Regroupement de communes ou de lieux-dits dont l'offre de biens et services cumulée constitue une centralité à part entière au service de leurs populations et de celles des communes inscrites dans sa dynamique d'influence.

d'échanges et de rencontres fonde l'existence même de la centralité sur la multiplicité des activités humaines qu'elle regroupe.

Dans les faits, les centralités, en étant les lieux privilégiés reconnus de la localisation d'équipements ou de services emblématiques, dont la portée symbolique et la visibilité sont importantes, sont « obligées » vis-à-vis des communes incluses dans leurs sphères respectives d'influence (bassins de proximité). Centralités et espaces ruraux sont ici interdépendants : les premières se devant d'exercer pleinement les responsabilités que leur confère leur place dans l'organisation territoriale générale, en interaction avec les seconds, qui à la fois bénéficient des aménités des premiers et, en même temps, contribuent à conforter leur place dans l'ordre établi.

### **2.3.1.1 La ville centre**

Au-delà d'une simple ville, il s'agit d'un ensemble urbain ou agglomération constituée, qui s'organise autour de Libourne.

### **2.3.1.2 Les centralités d'équilibre**

Elles correspondent aux parties agglomérées des ensembles urbains constitués à partir et autour de Sainte-Foy-la-Grande, Coutras, Castillon-la-Bataille, ou le long de l'axe de la RD.2089 entre Saint-Seurin-sur-l'Isle et Saint-Médard-de-Guizières.

### **2.3.1.3 Les centralités relais**

Elles correspondent aux parties agglomérées des ensembles urbains constitués à partir et autour d'Izon/Vayres, Saint-Denis-de-Pile, Galgon, Branne, Lussac, Rauzan, Guîtres et Saint-Emilion.

Les conditions du développement et le rôle de certaines centralités relais dans ce développement laissent entrevoir, à l'horizon de la mise en œuvre du SCoT, une possible évolution de leur statut au sein de l'armature territoriale du Grand Libournais. C'est particulièrement le cas pour les centralités de Izon/Vayres et de Saint-Denis-de-Pile, qui pourraient évoluer en centralités d'équilibre, à la tête chacune d'un bassin de proximité particulier.

### **2.3.1.4 Les centralités locales**

L'aménagement global du Grand Libournais ne peut se concevoir sans un maillage fin de villages et de bourgs, qui permette, en tous points du territoire, l'expression d'une offre de services et d'équipements de proximité, et de lien social.

Un développement équilibré, aussi bien sur le plan résidentiel, que sur le plan du commerce, de l'artisanat et des services, doit permettre de mailler avec efficacité le Grand Libournais. C'est particulièrement vrai aux limites Nord et Sud du territoire, ainsi qu'au cœur de ses vignobles.

## **2.3.2 Qualifier les niveaux de services et d'équipements**

Les priorités d'aménagement et de développement synthétisées dans le présent document dans « Les orientations générales du PADD » se déclineront différemment à chaque niveau de centralité, dans un total respect du cadre de la planification décrit précédemment dans « Les choix politiques essentiels ».

La hiérarchie des centralités s'établit en fonction de la diversité et de la richesse des activités regroupées, aujourd'hui et demain, selon les modalités de leur association, qui définissent leur aptitude à répondre à un spectre large de besoins exprimés par les populations, et enfin selon l'étendue de leur rayonnement, de leur sphère d'influence.

L'évolution contemporaine conduit à reconsidérer la permanence et le poids des héritages, étant entendu que les dynamiques à l'œuvre sont davantage affectées par la diversification des biens et des services, et par extension des consommations, la profonde modification des systèmes d'habitat,



ou la multiplication et la labilité des déplacements du fait de la dissociation généralisée des lieux de résidence, d'emploi, d'approvisionnement ou de loisirs, ...

### 2.3.2.1 La ville centre

La ville centre est le lieu privilégié du développement économique du Grand Libournais. Sa situation géographique au confluent de deux grandes rivières et la présence de vignobles de grande qualité en son sein la contraignent au niveau des perspectives de développement démographique et résidentiel. Dès lors, les politiques publiques devront allier tout autant des dynamiques d'extension urbaine à de nécessaires actions de rénovation ou de renouvellement urbains.

Les futures politiques publiques viseront à conforter, ici, le rôle et la fonction de centralité de « rang supérieur » qu'exerce la ville centre sur l'ensemble du Grand Libournais. En particulier, les activités tertiaires discriminantes, qu'elles soient administratives (ville sous-préfecture et judiciaire), hospitalières, des services aux entreprises, éducatives ou récréatives devront y être consolidées.

Les grands équipements structurants nouveaux, à l'échelle du territoire, ainsi que l'essentiel des nouvelles implantations commerciales structurantes (commerce de grande et moyenne surface spécialisé) seront localisées prioritairement en son sein, ou à sa toute proche périphérie. Le développement d'une offre de nouveaux équipements touristiques de « destination » sera à encourager.

### 2.3.2.2 Les centralités d'équilibre

En complémentarité de la fonction « centrale » de la ville centre, les centralités d'équilibre se positionnent comme les autres lieux privilégiés du développement démographique, résidentiel et économique du Grand Libournais. Elles ont vocation à compléter la tête d'un réseau révélateur d'une organisation territoriale garante des proximités. Les équipements structurants à l'échelle de l'ensemble du « bassin de proximité » qu'elles polarisent y sont prioritairement localisés.

La croissance de ces centralités permet de répartir le développement du Grand Libournais de façon équilibrée, et permet d'entrevoir même un rééquilibrage nécessaire entre la vallée de l'Isle et de la Dordogne. L'organisation de cette croissance doit rechercher à concilier harmonieusement développement résidentiel, économique et offre d'équipements. En tout état de cause, un équilibre doit être recherché autour du ratio emploi/habitant, afin de ne pas renforcer outre-mesure la fonction résidentielle du territoire

Là encore, cette ambition devra se traduire tout autant par des programmes d'extension urbaine, que par des actions de rénovation ou de renouvellement urbains.

L'activité tertiaire et de bureau doit y être développée. Si les parcs d'activités tertiaires seront localisés préférentiellement sur la ville centre, le développement des activités tertiaires se fera ici par le développement d'entreprise dans un tissu urbain existant ou au sein de zones d'activités multifonctionnelles.

### 2.3.2.3 Les centralités relais

Les centralités relais ont vocation à être des centres de proximité pour leur population, ainsi que pour celles des communes proches. Ce rôle doit être conforté par une offre diversifiée de services et d'équipements de proximité. Dans la mesure où elles permettent de conforter ce rôle, des extensions résidentielles et urbaines sont nécessaires, qui plus est, lorsque la commune concernée doit engager un programme massif de construction de logements sociaux, imposé par des contraintes législatives et réglementaires, préalable probable à une mutation du statut de centralité relais au statut de centralité d'équilibre.

Le développement des centralités relais doit être équilibré et doit lier la croissance de l'habitat à celui de l'emploi. Parallèlement, la croissance des équipements, commerces et services de proximité parachèvera la structuration territoriale.

#### 2.3.2.4 Les centralités locales

Leur développement est nécessaire à l'équilibre du Grand Libournais, mais leur expansion spatiale doit être mesurée. Est privilégié ici l'emploi des surfaces urbanisées existantes.

Les extensions urbaines à vocation résidentielle sont limitées et proportionnées à chaque situation locale.

Les éventuelles extensions urbaines à vocation économique doivent répondre prioritairement au besoin de desserrement d'activités existantes ou à un développement limité d'activités nouvelles (en dehors d'une rente de situation reconnue d'intérêt communautaire).





## **PARTIE 3 : LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD**



L'organisation actuelle du Grand Libournais s'articule principalement autour de 5 grands bassins de proximité d'agglomérations constituées dénommés : libournais, coutradais, foyenne, castillonnais et Est libournaise.

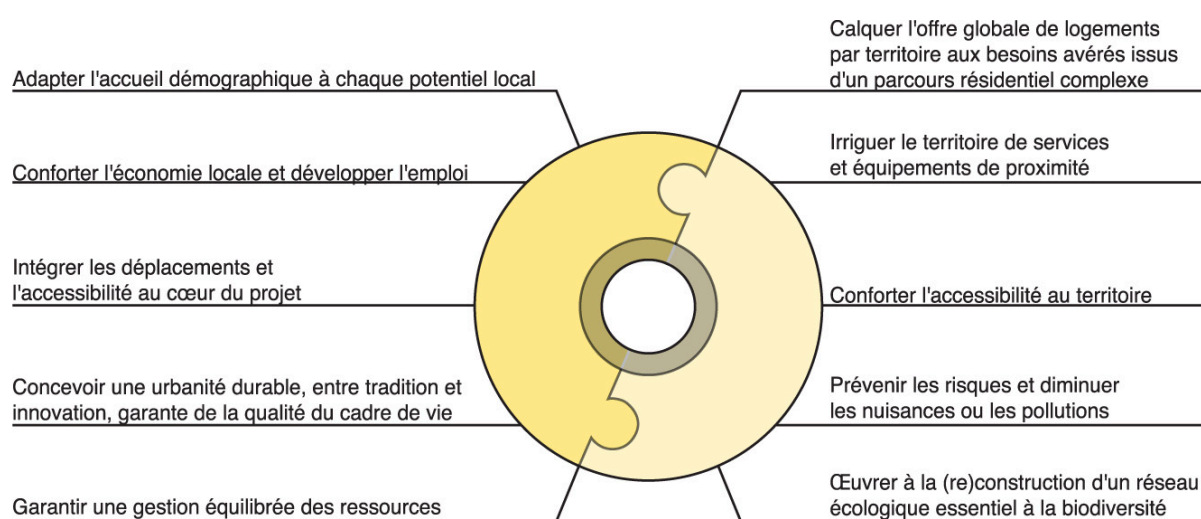
Or, le développement en cours, d'abord démographique, induit à la fois par l'attractivité de la Région Aquitaine et en particulier du département de la Gironde, mais aussi par la dynamique métropolitaine de Bordeaux, s'il n'est pas organisé collectivement, à l'échelle du Grand Libournais, pourrait profondément perturber l'organisation territoriale séculaire, établie autour d'un maillage resserré de villes et de bourgs, garant des proximités ; tout comme un cadre de vie mêlant harmonieusement paysages agricoles et de nature.

En effet, cette perturbation, déjà à l'œuvre dans bien des endroits avec une urbanisation « agressive », empiète ici toujours davantage sur des espaces jadis agricoles, et là fait reculer encore un peu plus les espaces de nature.

**Le SCoT du Grand Libournais a ainsi choisi d'inscrire dans ses priorités d'aménagement et de développement :**

- **le confortement des centralités existantes ou émergentes, supports privilégiés de la croissance urbaine, économique et sociale des vallées urbaines et des espaces ruraux ;**
- **le rééquilibrage du développement au sein des vallées urbaines ;**
- **l'accompagnement des dynamiques agricoles et la préservation du maillage des espaces de nature, en contingentant les futures ouvertures à l'urbanisation.**

# Les 10 orientations du projet de territoire du Grand Libournais





# ORIENTATION 1



## Adapter l'accueil démographique à chaque potentiel local

*Au cœur des dynamiques girondines, une très grande majorité des communes du Grand Libournais connaît une croissance démographique « spontanée », où les petites communes sont souvent plus dynamiques que les plus grandes.*

*Or, si ce développement est globalement positif pour le Grand Libournais, il pose néanmoins de réelles questions quant aux capacités des territoires à répondre aux besoins présents et futurs des populations, dans leur diversité.*

*Sur la base des travaux de prospective démographique réalisés dans le cadre de l'InterSCoT girondin, la poursuite d'une croissance du Grand Libournais est très vraisemblable, et cela dans les mêmes proportions que celles récemment constatées. Même si cette perspective de croissance reste modérée, avec un taux annuel moyen tout au plus de 1%, ce sont tout au plus 30.000 habitants supplémentaires que devrait compter le Grand Libournais à un horizon de 20 ans, à compter de l'approbation du présent SCoT.*

*Dès lors, le SCoT du Grand Libournais décide de :*

**Ajuster le volume de croissance démographique à l'offre de logements, services, équipements, et emplois des territoires**, procédant ce faisant à un certain rééquilibrage de l'accueil des nouvelles populations prioritairement aux profits des communes ou « agglomérations constituées » les plus à même de garantir un accès aisé aux services, équipements, ou à l'emploi :

- renforcer et structurer l'armature territoriale ;
- organiser et pérenniser la vocation de centralité principale de Libourne ;
- renforcer le statut des autres ensembles urbains ;
- permettre à chaque bassin de proximité, attaché à une centralité, de se développer en recherchant la complémentarité avec les autres ;
- tenir compte des centralités situées en dehors du Grand Libournais qui polarisent un certain nombre de communes du territoire ;
- ...

## ORIENTATION 2

# C alquer l'offre globale de logements, par territoire, aux besoins avérés issus de parcours résidentiels complexes

*Le Grand Libournais doit faire face depuis plusieurs années à une augmentation « naturelle » de sa population, mais aussi à l'accueil de nouveaux habitants, qui nécessitent un développement du parc de logements existant, incluant, au-delà de la construction pure, la réhabilitation ou le renouvellement du parc ancien.*

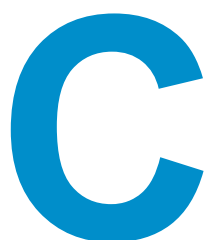
*Parce que le Grand Libournais souhaite poursuivre sa participation active à la dynamique d'accueil girondine, l'inscription d'actions habitat dans des perspectives communes et dans la stratégie territoriale intégrée du SCoT est un préalable.*

*Dès lors, le SCoT du Grand Libournais décide de :*

**Assurer une offre de logements de qualité, socialement diversifiée, ajustée territorialement, compatible avec les objectifs d'accueil et de répartition, convenus collectivement**, contribuant ainsi à une meilleure adéquation entre une importante demande de logements et une offre où le « fait propriétaire », majeur sur l'ensemble du territoire, minore le rôle d'un parc locatif malmené par une offre de produits défiscalisés, peu adaptée à la demande locale en termes de prix :

- accroître la diversité de l'offre en logement depuis les villes jusqu'aux villages ;
- développer le parc locatif notamment à loyers modérés ;
- prendre en compte les parcours résidentiels vulnérables (jeunes, saisonniers, urgence, gens du voyage) ;
- réhabiliter le parc privé et favoriser le renouvellement urbain ;
- ...

# ORIENTATION 3



## Conforter l'économie locale et développer l'emploi

*Éléments majeurs d'attractivité, le développement économique et l'emploi sont aujourd'hui les axes forts du projet territorial, afin que Libourne et le Grand Libournais tout entier confortent leur rôle de premier pôle économique et d'emplois « d'équilibre départemental ».*

*Or, l'attractivité économique de la toute proche périphérie bordelaise, couplée à la croissance démographique continue du Grand Libournais, ont pour conséquence de le muer « naturellement » et progressivement en territoire toujours un peu plus résidentiel ; l'attractivité du cadre de vie devenant de plus en plus le principal élément discriminant de l'attractivité du Grand Libournais.*

Dès lors, le SCoT du Grand Libournais décide de :

**Créer les conditions d'un rééquilibrage départemental propice au maintien de l'équilibre local emploi/habitant**, à travers notamment la réactualisation du schéma d'accueil des zones d'entreprises, réaffirmant la répartition d'un développement économique cohérent, à même de répondre aux besoins locaux de maintien et de création d'emplois du Grand Libournais et de chaque bassin de proximité :

- accompagner le développement économique le long de l'autoroute A.89, et préserver le statut particulier de Libourne ;
- renforcer la fonction économique des centralités d'équilibre ;
- (re)créer des espaces d'activités « connectés » aux espaces urbains, aux réseaux de transports en commun et aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- limiter la prolifération des projets de zones d'activités pour juguler la concurrence interne et renforcer la lisibilité de la structure de l'offre économique du territoire ;
- soutenir l'aménagement numérique du territoire et notamment sa desserte très haut débit, en lien avec Gironde Numérique et développer les usages associés tel que le télétravail ;
- ...

**Permettre à l'agriculture, et en particulier à la viticulture, de prendre toute sa part au projet de développement**, à travers une politique de préservation de la « Trame Pourpre » nécessaire au maintien des activités et propice à l'émergence de véritables projets agricoles adossés aux filières historiques ou à des opportunités nouvelles, axant le développement sur les circuits courts :

- préserver les terres les plus fertiles et celles en Appellation d'Origine Contrôlée et soutenir leur vocation agricole ;
- conforter les zones d'élevage et reconnaître leur rôle de gestion des espaces notamment des vallées inondables ;
- s'appuyer sur les spécificités agricoles pour concourir au développement d'une offre touristique identitaire et unique ;
- ...

**Œuvrer à l'émergence d'une destination touristique autour de Saint-Emilion**, où l'œnotourisme devient un produit d'une offre plus globale, au même titre que le tourisme de nature, le tourisme culturel et le tourisme d'affaires (MICE), enrichie de produits complémentaires (bien-être, gastronomie, tourisme fluvial, sportif ou d'aventure) attirant leurs propres segments de clientèles en séjour :

- améliorer et compléter le parc hôtelier et l'hôtellerie de plein-air par des offres adaptées à la demande de chaque produit ;

- développer une nouvelle offre d'activités (routes thématiques, sports extrêmes, événementiels...) et de nouvelles attractions par des équipements tels qu'un « parc aventure », un centre des congrès, des centres d'interprétations, ... ;
- ...

**Soutenir un secteur productif malmené, adossé à des filières identitaires ou porteuses**, en s'appuyant sur les ressources et les savoir-faire du territoire :

- accompagner les mutations du tissu industriel ;
- s'inscrire dans la démarche de développement du cluster Bordeaux-Aquitaine INNO'VIN, en structurant une démarche collective de la filière viti-vinicole locale ;
- promouvoir l'émergence d'activités issues de la valorisation et la production de matériaux ou procédés s'inscrivant dans un processus de recyclage ;
- favoriser les passerelles entre formation, recherche/développement et entreprises ;
- définir une stratégie de marketing territorial adossée aux spécificités du territoire ;
- ...

**Structurer le développement de l'économie résidentielle**, en organisant une réponse coordonnée et complémentaire aux besoins croissants des chalands, par bassins de proximité et à l'échelle globale du Grand Libournais :

- établir une hiérarchie des pôles commerciaux et les règles de coordination des projets d'aménagement commerciaux ;
- conforter le rôle de pôle commercial et de services majeur de Libourne ;
- consolider les fonctions d'équilibre commercial exercées par les centralités coutadaise, foyenne et castillonnaise ;
- favoriser le maintien et le développement du commerce et des services dans les centres-villes et les centres-bourgs ;
- interdire les installations commerciales hors des centres-villes ou bourgs aux seules logiques de captation des flux routiers ;
- rechercher une plus grande complémentarité entre les centres-villes et les pôles commerciaux périphériques ;
- ...

# ORIENTATION 4

## Orignuer le territoire de services et équipements de proximité

*L'arrivée de nouveaux habitants, accompagnée des évolutions de la population locale, entraîne de nouvelles caractéristiques socio-démographiques globales, qui impliquent de nouveaux besoins en matière de services et d'équipements.*

*Ainsi, au-delà d'une nécessaire « dotation » à chaque territoire d'un niveau de services et d'équipements de proximité proportionnel à la population du bassin de proximité considéré, une offre de services et d'équipements de rang supérieur doit assurer une attractivité renouvelée du Grand Libournais tout entier.*

*Dès lors, le SCoT du Grand Libournais décide de :*

**Veiller à une répartition territoriale cohérente de l'offre de services et d'équipements** et renforcer, le cas échéant, le « taux d'équipement » des bassins de proximité, en prenant appui sur les centralités têtes de réseau, permettant ainsi d'assurer l'adéquation entre l'offre et les besoins exprimés des populations actuelles et estimées, et l'accès à tous, garant de l'optimisation de leur fréquentation, conditionnant leur rôle d'animation territoriale :

- renforcer la solidarité et la mutualisation des services et équipements entre les communes ;
- programmer l'offre à créer, par EPCI, pour répondre aux besoins futurs, selon le modèle de développement retenu ;
- accompagner un développement généralisé de la couverture du territoire par les principaux réseaux de téléphonie mobile et supprimer les dernières « zones blanches » ;
- accompagner l'amélioration à l'accès aux équipements numériques à travers la généralisation d'une desserte haut débit, en lien avec Gironde Numérique ;
- ...

# ORIENTATION 5

## Intégrer les déplacements et l'accessibilité au cœur du projet

*Le positionnement géographique du Grand Libournais a toujours été un atout. Maillé avantageusement par de nombreuses infrastructures routières et ferroviaires, le Grand Libournais est d'un accès aisé et bénéficie d'une desserte globalement très satisfaisante : éléments particulièrement discriminants dans un contexte régional et départemental de développement démographique généralisé.*

*Dépassant pour l'essentiel des enjeux de désenclavement, une réflexion globale en termes de déplacements, et notamment de la réduction des besoins individuels, est posée, afin de limiter les pollutions, notamment les émissions de gaz à effet de serre.*

*Dès lors, le SCoT du Grand Libournais décide de :*

**Eriger les gares et les haltes SNCF, et tout particulièrement la gare multimodale de Libourne, au sommet d'un réseau coordonné de transports en commun**, afin de limiter la part modale du véhicule individuel dans les déplacements, notamment de la population active vers Libourne :

- aménager et valoriser les accès aux gares en organisant le rabattement et en favorisant le développement urbain des villes hôtes ;
- favoriser le développement des centralités afin de permettre l'amélioration, voire le développement, de relations transversales en transport collectif ;
- assurer à terme, par des transports en communs routiers, une desserte coordonnée des centralités non desservies par le réseau ferré ;
- assurer le développement de l'offre de transports en commun à la demande dans les territoires périphériques ;
- ...

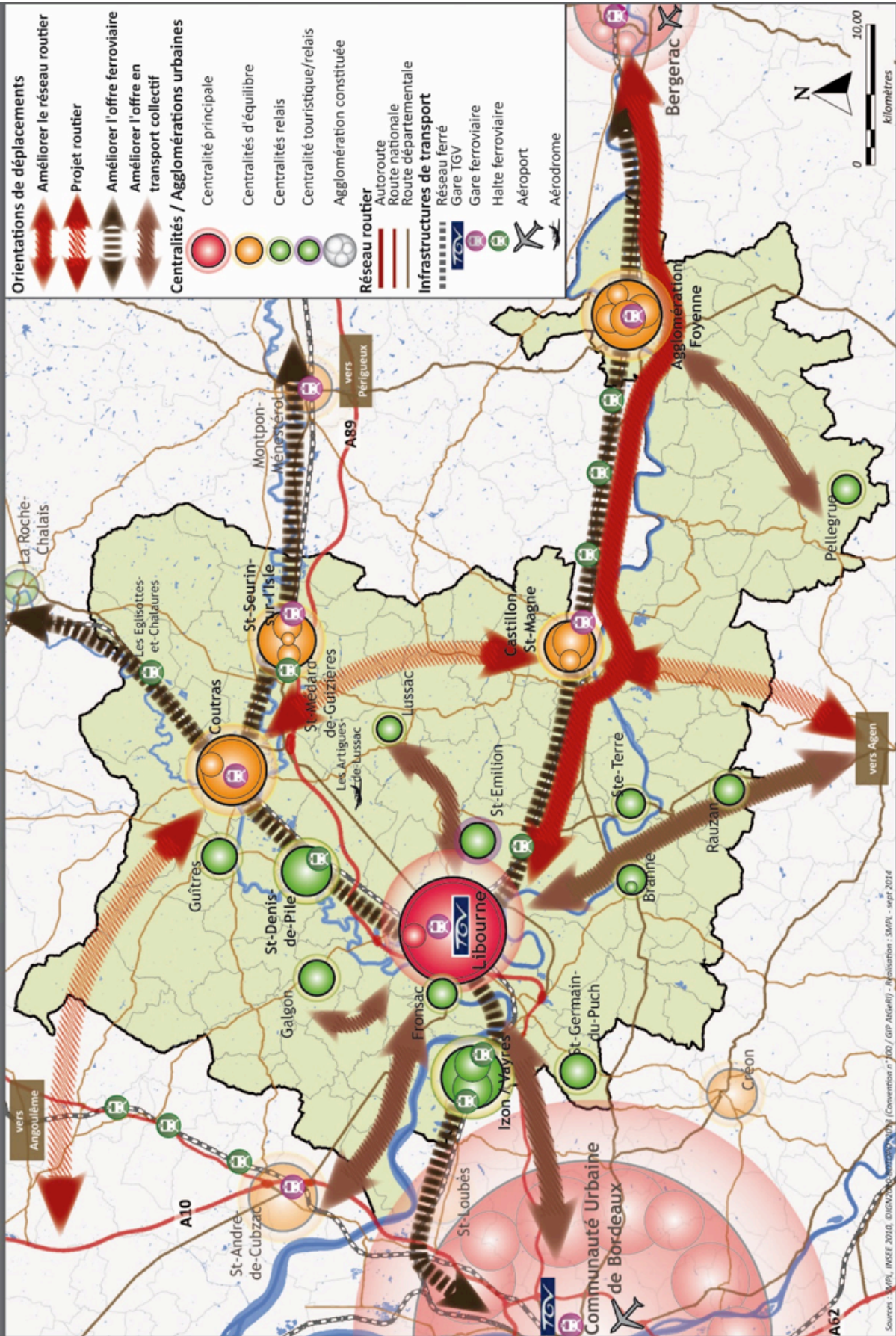
**Redonner sa vocation à la voirie départementale et investir prioritairement sur les liaisons d'intérêt « SCoT »**, car malgré le volontarisme affiché en matière de limitation du trafic routier, le développement économique et l'accessibilité aux services et équipements nécessitent globalement une amélioration d'un réseau routier garantissant des liaisons sécurisées :

- améliorer la lisibilité du réseau routier structurant les axes de développement (RD.1089, 670, 936, 674) ;
- faciliter les relations Nord-Sud en raccordant par une liaison calibrée la RD.1089 (Saint-Seurin-sur-l'Isle) à la RD.936 (Castillon-la-Bataille) ;
- ...

**Développer un réseau de modes doux de déplacements adossé aux futures « véloroutes » des vallées de l'Isle et de la Dordogne**, permettant de diminuer, au cœur des « vallées urbaines », prioritairement les trajets automobiles de courtes distances, même si, à terme, seront reliées les principales centralités :

- développer les aménagements favorisant les déplacements de courte distance ;
- développer le réseau des pistes cyclables au sein des principaux centres urbains ;
- ...

# PADD : ORIENTATIONS DEPLACEMENTS



# ORIENTATION 6



## Conforter l'accessibilité au territoire

*Si l'amélioration du maillage des modes de déplacements au sein du Grand Libournais, entre les bassins de proximité et leurs agglomérations constituées, est essentielle, la question du maintien, voire du renforcement, de bonnes conditions d'accès au territoire est tout aussi important.*

Dès lors, le SCoT du Grand Libournais décide de :

**Œuvrer pour le développement des liaisons en transport collectif rapides avec Bordeaux et Bergerac**, compte tenu des liens très forts qui lient le Grand Libournais à ces deux villes :

- développer, en lien avec la Région Aquitaine et à travers les comités de ligne, les liaisons directes depuis Libourne et Sainte-Foy-la-Grande ;
- encourager le développement de parcs de stationnement dédiés au covoiturage en dehors des centres-villes ;
- ...

**Préserver le statut de gare TGV de Libourne**, fragilisé par la mise en service prochaine de la Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Tours.

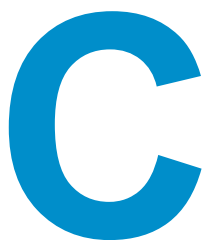
**Promouvoir la création d'une liaison rapide entre le Grand Libournais, la Haute Gironde et le Sud Gironde**, depuis les autoroutes A.89, A.10, A.62, voire A.65, offrant la perspective d'un « grand contournement » Est de l'agglomération bordelaise, désengorgeant une rocade, même modernisée, vouée à l'asphyxie.

**Relancer le projet de déviation de Castillon-la-Bataille et de requalification globale de l'axe Pays Foyen – Libourne (RD.936/RD.670)**, unique axe de circulation « rapide » de la vallée de la Dordogne, ouvrant la perspective d'un désenclavement du Pays Foyen, et du report d'une circulation de transit du centre-ville de Castillon-la-Bataille.

**Accompagner la modernisation et le développement du trafic de l'aérodrome des Artigues-de-Lussac**, pour des déplacements à caractère professionnel ou plus touristique, permettant à l'équipement géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne, de délester des vols pour liaisons locales l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, et d'avoir un statut de véritable « porte d'entrée » du Grand Libournais.



# ORIENTATION 7



## Concevoir une urbanité durable, entre tradition et innovation, garante de la qualité du cadre de vie

*Parce que le Grand Libournais connaît depuis plusieurs années un besoin croissant, notamment de logements, une forte augmentation de l'emprise urbaine est constatée, trop souvent dévalorisante pour le « patrimoine » architectural local et plus globalement les paysages.*

*Dès lors, le SCoT du Grand Libournais décide de :*

**Confirmer la nécessité d'économiser l'espace à travers une urbanisation aux vertus de compacité**, afin d'accroître la densité moyenne des extensions urbaines à venir, et renforcer, ce faisant, le modèle urbain villageois, respectueux de l'identité locale et de l'organisation urbaine héritée :

- privilégier les formes urbaines limitant les besoins fonciers ;
- associer objectifs de densités et desserte en transports en commun ;
- favoriser le renouvellement urbain et la résorption de la vacance ;
- veiller, en matière économique, au réemploi des friches ;
- ...

**Promouvoir une urbanisation de plus grande qualité environnementale**, permettant de limiter, d'une part, l'impact des futures constructions sur l'environnement et, d'autre part, le recours à des ressources naturelles toujours plus rares :

- encourager l'utilisation, dans les logements neufs comme anciens, de matériaux et de techniques innovantes de construction ;
- diminuer le recours « domestique » aux énergies fossiles ;
- favoriser le développement de circuits de recyclage des matériaux ;
- intégrer, dès la conception des projets, la question de l'entretien et de son incidence environnementale ;
- ...

**Protéger et valoriser la « Trame Blonde » révélatrice du patrimoine urbain et architectural identitaire**, à travers une politique de sauvegarde et de mise en valeur conduisant notamment à une meilleure intégration architecturale et paysagère des constructions nouvelles au sein des centres anciens ou des hameaux existants :

- investir prioritairement les centres-villes et les bourgs par des opérations d'amélioration de l'habitat existant ;
- permettre le changement de destination du bâti ancien, notamment agricole ;
- encourager l'intégration paysagère des extensions urbaines y compris agricoles ;
- identifier et assurer la protection et la valorisation du patrimoine vernaculaire ;
- ...

**Appréhender de manière prospective l'évolution des paysages**, en intégrant dès l'amont du projet urbain, la dimension paysagère, élément majeur du cadre de vie des habitants :

- assurer le renouvellement urbain des principales entrées de villes ;
- stopper le phénomène de mitage des espaces agricoles ou de nature ;
- limiter les constructions en ligne de crête ;
- encourager le traitement paysager des sites à vocation économique ;
- éviter la banalisation des extensions urbaines, notamment en milieu rural ;
- limiter les effets de corridor d'activité le long des axes routiers ;
- maintenir les coupures vertes au sein des espaces urbains ;
- ...

# ORIENTATION 8

## P révenir les risques et diminuer les nuisances ou les pollutions

*Parmi les différents risques auxquels sont soumises les communes du Grand Libournais, le risque inondation est de loin le plus prégnant, tant par le nombre de communes concernées, que par la multiplicité des formes prises, et ce, malgré l'instauration des PPRI<sup>3</sup>.*

*D'une manière générale, le principe de précaution oblige à une amélioration de la prise en compte des risques, quels qu'ils soient : géologique ou industriels notamment. Les PCS<sup>4</sup> sont une première réponse locale.*

Dès lors, le SCoT du Grand Libournais décide de :

**Définir les stratégies locales de gestion d'un risque inondation aux multiples facettes**, déclinant un ensemble de mesures relatives à l'occupation du sol en zone à risques jusqu'à la valorisation de zones naturelles d'expansion et de rétention des eaux :

- assurer le bon fonctionnement hydraulique du territoire ;
- limiter l'imperméabilisation des sols ;
- améliorer la connaissance de l'aléa inondation sur les petits cours d'eau ;
- adapter la gestion des eaux pluviales ;
- ...

**Encadrer l'urbanisation dans les secteurs concernés par une ou plusieurs formes du risque géologique**, entre interdiction et conditionnalité :

- améliorer la prise en compte du risque dans les communes où il se manifeste ;
- dans les secteurs soumis à un aléa fort, des limitations à construire peuvent être appliquées à l'échelle parcellaire ; le plus souvent, sinon, des mesures constructives spécifiques suffisent ;
- ...

**Conforter l'action des syndicats de collecte et de traitement des déchets**, pour limiter de nouveaux investissements coûteux et assurer un fonctionnement efficace des systèmes de collecte :

- faciliter les processus de collecte et particulièrement sélective ;
- accompagner les démarches de valorisation énergétique ou de recyclage ;
- ...

**Limiter les risques industriels et technologiques**, pour adapter les politiques urbaines au degré de vulnérabilité des territoires :

- diagnostiquer les risques issus d'installations sensibles ou du transport de matières dangereuses ;
- œuvrer entre protection, prévention et information ;
- ...

<sup>3</sup> Plans de Prévention du Risque Inondation

<sup>4</sup> Plans Communaux de Sauvegarde

**Contenir toutes les formes de nuisances sonores**, notamment dans le cadre des politiques de transports et déplacements, mais aussi en matière d'installation d'activités économiques :

- limiter l'exposition des populations aux nuisances sonores, notamment aux abords des routes à forts trafics journaliers ou des sites d'activités ;
- promouvoir l'utilisation de matériaux d'isolation phonique dans les constructions ;
- ...

**Contribuer à l'amélioration globale de la qualité de l'air**, en ayant un modèle de développement moins émetteur de gaz à effet de serre :

- augmenter l'attractivité des dessertes en transports en commun pour contenir la croissance du trafic automobile ;
- promouvoir un habitat moins impactant ;
- contenir le développement urbain le long des axes routiers d'intérêt « SCoT » ;
- ...

# ORIENTATION 9



## Garantir une gestion équilibrée des ressources

*Les ressources naturelles ne sont pas inépuisables. Or, elles sont à la base de tout processus de développement.*

*Sous la menace d'une pression de plus en plus exacerbée, des phénomènes de pénurie sont à craindre à plus ou moins long terme, comme c'est déjà le cas en termes de dégradation de la qualité de ceux qui sont pourtant des « biens communs », et plus largement des milieux de prélèvement.*

Dès lors, le SCoT du Grand Libournais décide de :

**Optimiser toutes les formes de prélèvements en eau et restaurer un cycle de l'eau vertueux**, où l'amélioration de la qualité des eaux de surface est rendue possible par l'amélioration, la protection, l'économie et la valorisation des ressources en eau :

- sanctuariser les secteurs actuels et futurs de captage pour garantir un approvisionnement en eau potable de qualité ;
- assurer l'interconnexion des réseaux d'eau potable ;
- concevoir une urbanisation propice à un fonctionnement efficace des réseaux de collecte et de traitement, collectifs et autonomes, des eaux usées ;
- encourager le développement de dispositifs de substitution ;
- ...

**Engager un processus de transition énergétique**, permettant progressivement au territoire de réduire ses besoins en énergie et de les couvrir par un recours accru aux énergies renouvelables, adossées aux spécificités locales ou à des initiatives réussies d'opérateurs précurseurs :

- contribuer à réduire la dépendance du développement du Grand Libournais aux énergies fossiles ;
- rééquilibrer le mix énergétique par une couverture croissante des besoins issue des énergies renouvelables, photovoltaïque en tête ;
- promouvoir la performance énergétique, l'intégration des renouvelables, ou les conditions de la sobriété, à travers les règlements ou des OAP<sup>5</sup> des PLU ;
- ...

**Garantir une gestion équilibrée et durable des ressources en granulats**, à même d'assurer une bonne partie de l'approvisionnement en matériaux nécessaires au projet de développement, en évitant toutefois une concentration excessive des sites de production dans certains secteurs, notamment d'habitat, afin de limiter les nuisances d'exploitation :

- définir des principes de localisation préférentielle ;
- veiller à une exploitation éco-compatibles des sites d'extraction et de traitement ;
- coordonner les opérations de réaménagements en fin d'exploitation ;
- encourager le développement de filière de recyclage des matériaux ;
- ...

<sup>5</sup> Orientation d'Aménagement et de Programmation

# ORIENTATION 10



## Travailler à la (re)constitution d'un réseau écologique essentiel à la biodiversité

*Territoire de confluence façonné par l'eau et sa Trame Bleue, le Grand Libournais présente une diversité de milieux, entre vallées alluviales et hauts de coteaux. Sans constituer la plupart du temps des espaces « remarquables », les espaces de nature, mais aussi des espaces un peu plus organisés, constituent cependant, outre une véritable charpente paysagère, des écosystèmes à préserver.*

*Bien que capables d'évolutions et d'adaptations, bons nombres d'écosystèmes sont aujourd'hui soumis à des pressions induites par les activités humaines, qui ont tendance à en engendrer une fragmentation progressive.*

*Dès lors, le SCoT du Grand Libournais décide de :*

**Préserver les « réservoirs de biodiversité » et reconnaître le rôle fonctionnel des « corridors écologiques » qui les relient**, dépassant ce faisant les simples initiatives individuelles très localisées, pour aboutir à la mise en place d'une véritable politique publique, abandonnant la simple visée de l'aménagement ou de la « domestication », pour s'orienter vers la reconnaissance et la restauration d'un état écologique :

- protéger les sites d'intérêt européen (NATURA 2000) ;
- assurer une taille critique aux réservoirs biologiques et définir en lisière un recul approprié ;
- préserver ou reconstituer les corridors d'importance régionale révélés par le SRCE et la Trame Verte régionale ;
- préserver ou reconstituer la ripisylve des cours d'eau et assurer des « espaces de liberté » ;
- garantir le fonctionnement écologique local en intégrant aux enjeux environnementaux, notamment les enjeux de préservation de la ressource en eau potable, ceux de protection des risques inondation et de préservation des zones humides ;
- préserver, voire restaurer, les éléments fixes du paysages ;
- assurer la pérennité des zones humides et reconnaître leurs fonctions ;
- ...